

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

03/04/2025 au 18/04/2025

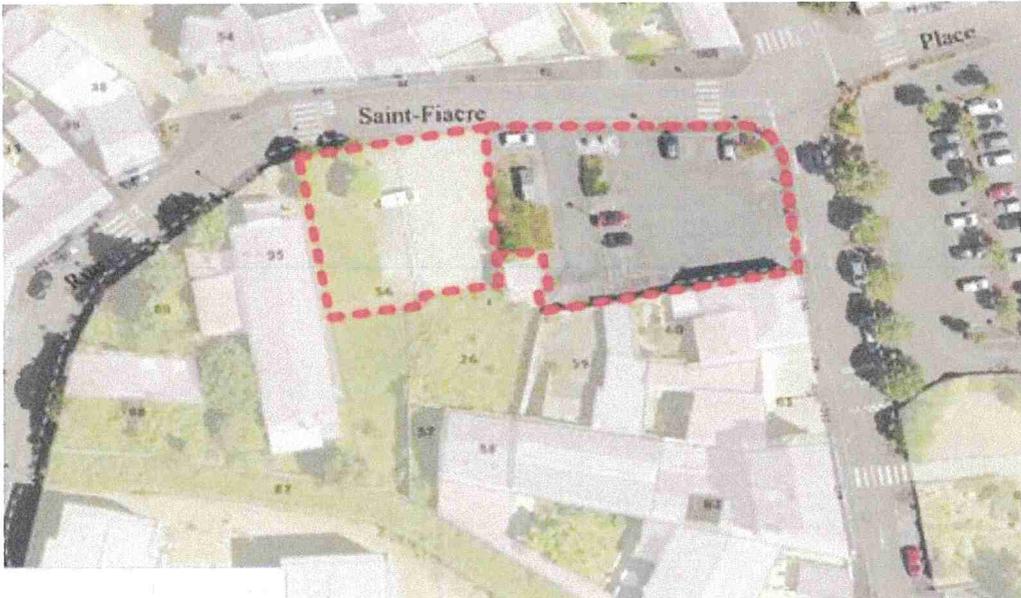
**DOSSIER**

Arrêté n°160-2025

**DÉPARTEMENT DE LOIRE – ATLANTIQUE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE D'ANCENIS/SAINT-GEREON**

**dans le cadre du « Projet Le Champ du Moulin » : Déclassement d'aires de stationnement du domaine public communal, rue Saint-Fiacre.**



**DEUXIÈME PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

*Le commissaire enquêteur*

*René PRAT*

## SOMMAIRE

### Table des matières

1. GÉNÉRALITÉS.....	3
1.1 Rappel de l'objet de l'enquête .....	3
1.2 Organisation et déroulement de l'enquête .....	3
1.3 Incident pendant l'enquête .....	3
2. OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	3
3. CONCLUSIONS MOTIVÉES.....	4
3.1 Information du public.....	4
3.2 Participation du public .....	5
3.3 Qualité du dossier.....	5
3.4 Impacts sur l'environnement .....	5
3.5 Dimension économique des projets de déclassement du domaine public ..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR .....	5

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1 Rappel de l'objet de l'enquête

Elle a pour objet le déclassement de deux aires de stationnement attenantes :

- L'une, située à l'angle de la rue Saint Fiacre et la place de la République, non cadastrée, fait partie intégrante du domaine public communal,
- La seconde, située rue Saint Fiacre, occupe environ la moitié des parcelles AE26 et 56, est ouverte à la circulation générale et considérée comme faisant partie du domaine public.

L'emprise globale concernée par l'enquête publique de déclassement couvre environ 1 460m<sup>2</sup>.

### 1.2 Organisation et déroulement de l'enquête

Par arrêté n° 160-2025 en date du 07 mars 2025 Monsieur le Maire de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon a désigné Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée, en qualité de commissaire enquêteur et a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, préalable à ces déclassements, **du jeudi 3 avril à 09h au vendredi 18 avril 2025 à 17h**, soit pendant 16 jours consécutifs.

L'article 6 de l'arrêté précise les créneaux de permanence, pendant lesquels le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ancenis /Saint-Géréon, à savoir :

- Jeudi 03 avril 2025 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 09 avril 2025 de 13h45 à 17h15,
- Vendredi 18 avril 2025 de 13h45 à 18h00.

### 1.3 Incident pendant l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans le moindre incident.

## 2. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, trois observations ont été déposées et trois personnes sont venues à ma rencontre.

Analyse de la réponse de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon à propos des remarques du public portant sur le problème du stationnement.

Il est d'abord rappelé que le parking du foyer des jeunes travailleurs est rarement saturé et que sa capacité de 60 places permettra d'absorber l'essentiel des besoins. Une signalétique sera mise en place et le cheminement piéton qui permet de relier directement la rue Saint Fiacre puis la place de la République sera précisé.

Par ailleurs, la présence d'autres parkings dans un périmètre proche est signalée à savoir : parking du Pontreau de plus de 50 places (à 150m au Nord), Parking de la promenade sous

utilisé (à 200 m au Sud) et l'esplanade de la Charbonnière (à 250 m au sud). Ce sont autant de solutions alternatives.

La suggestion de création d'une zone bleue sur tout ou partie de la place de la République est une solution complémentaire intéressante pour favoriser la rotation des véhicules.

Appréciation du commissaire enquêteur :

*J'estime raisonnable la réponse de la mairie, relative au problème du stationnement. En outre, des possibilités alternatives existent dans un périmètre qui ne semble pas excessif. Les usagers devraient être en capacité de s'adapter sans trop de difficultés à cette future situation.*

*Par ailleurs, la proposition d'une zone bleue à créer place de la République a retenu l'attention de la municipalité. J'encourage vivement cette solution qui permettra d'offrir plus de possibilités de stationnement, en évitant l'encombrement des véhicules « ventouse » qui utilisent des places sans limite de temps.*

*Enfin, il convient de ne pas oublier que l'enquête en cours relative au déclassement des aires de stationnement rue Saint Fiacre constitue la deuxième phase de l'OAP dans ce secteur. On peut donc considérer que les riverains ne sont pas soumis à un quelconque effet de surprise. J'en veux pour preuve la faible mobilisation du public sur ce projet.*

### 3. CONCLUSIONS MOTIVÉES

#### 3.1 Information du public

En vertu de l'article R.134-13 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), l'insertion de l'avis d'enquête dans la presse n'est pas obligatoire pour ce type d'enquête dont l'impact est strictement limité au périmètre de la commune.

Pour autant, la municipalité a fait le choix de procéder à deux publications dans deux journaux locaux différents Ouest France et Presse Océan :

- 1<sup>ère</sup> publication le 18/03/2025
- 2<sup>ème</sup> publication le 07/04/25.

Par ailleurs la publicité a été réalisée par voie d'affiches, sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi que sur le secteur concerné par l'enquête (affiches au format A2 sur fond jaune), permettant ainsi d'attirer l'attention des piétons et des automobilistes qui circulent à proximité.

La présence des affiches a été vérifiée par le commissaire enquêteur le vendredi 21 mars 2025 à l'issue de la réunion préparatoire.

Par ailleurs, la publicité a été renforcée par d'autres moyens à savoir :

Le dossier d'enquête ainsi que l'avis d'enquête ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon.

Un encart concernant l'enquête publique a été inséré dans le « Mensuel d'information municipale », Ancenis-Saint-Géréon n° 64.

**Je considère que l'information du public a été optimale. Nul ne pouvait ignorer l'existence de l'enquête publique.**

### 3.2 Participation du public

La participation du public à l'enquête publique a été faible, sans doute en raison de la portée limitée des déclassements des aires de stationnement, dont l'impact sur la population ne semble pas trop préoccupant.

### 3.3 Qualité du dossier

Le dossier soumis à l'enquête est relativement succinct, toutefois il contient les pièces essentielles et conformes à la réglementation en vigueur pour ce type d'enquête.

La seule lecture de la « Notice explicative » permet à tout un chacun de comprendre aisément les objectifs et les enjeux de la présente enquête publique.

Dans les faits, il est rappelé à la population que le projet de déclasser des aires de stationnement constitue la deuxième phase de l'OAP Saint-Fiacre République, qui a pour but essentiel de diversifier l'habitat en cœur de ville en favorisant les familles et l'accès à la propriété.

**Je considère que le dossier tel qu'il a été présenté était parfaitement explicite et compréhensible par toute personne souhaitant en prendre connaissance.**

### 3.4 Impacts sur l'environnement

A l'évidence le projet de construction de logements aura un impact sur l'environnement, notamment en matière d'artificialisation des sols.

En outre, le déclasser entraînera la suppression de 12 places de stationnement sur l'actuel parking public (angle rue Saint Fiacre et place de la République) auxquelles s'ajoutent 8 places sur l'ancien parking de l'ancien cinéma, pour un total de 20 places.

En guise de compensation, il convient de noter des places de stationnement disponibles rappelées au paragraphe 2 ci-dessus.

**J'estime que les impacts sur l'environnement ne sont jamais neutres dès l'instant où un projet de construction de logements est envisagé. En contrepartie, les besoins en logements sont une réalité pour satisfaire la population.**

**En l'occurrence, on peut considérer ce compromis comme étant acceptable.**

## 4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Au terme de l'enquête publique relative à la procédure du déclasser des aires de stationnement du domaine public rue Saint Fiacre et place de la République, je considère que :

- La publicité de l'enquête a été bien réalisée notamment par la publication dans la presse et par la mise en place d'affiches au format A2 aux abords du site.
- Le dossier mis à la disposition du public, était accessible à toute personne désireuse de se l'approprier et suffisamment clair pour comprendre l'opportunité de ces déclassements de parkings relevant du domaine public.

- Les impacts sur l'environnement ne sont pas très importants, pour autant ils ne doivent pas être sous-estimés.
- Le public s'est peu manifesté à propos de ce projet, seuls quelques riverains ont jugé utile d'exprimer leurs inquiétudes à propos du stationnement dans le secteur
- L'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes ces considérations exposées et compte tenu de l'intérêt général du projet, j'estime qu'il y a lieu d'émettre :

**UN AVIS FAVORABLE**

**Au déclassement du domaine public des aires de stationnement, rue Saint fiacre Place de la République, sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.**

Fait à Carquefou le 07 mai 2025

Le commissaire enquêteur



René PRAT